

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2022

---

GARANTIR L'ÉGALITÉ ET LA LIBERTÉ DANS L'ATTRIBUTION ET LE CHOIX DU NOM -  
(N° 4853)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 4

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ensemble des dispositions de cette loi, qui efface la présence paternel et fait porter à l'enfant les responsabilités du choix de son patronyme, est contestable. Cet amendement de cohérence avec les précédents amendements déposés vise à supprimer cet article.